

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2015

PRÉSENTS : Mmes Dominique GADOU, Christine NÉMOZ, Monique PERRIOL, Isabelle COURTIAL, Danielle FAVIER, Gésabelle GIROUD, Stéphanie GAGNIEUX, Catherine TEILLON,
MM. Guillaume ARRU-GALLART, Jean BELANTAN, André CHABERT, Aimé VUAILLAT,
Bernard PIÉGAY, Maurice BELANTAN, Damien RIGOLLET, Gérald REVEYRAND, Jean-Marc GUILLET.

ABSENTS excusés : MME Martine MÉRAUD, (pouvoir à M. Maurice BELANTAN),
M. Gérard CHABOUD-GRILÉ (pouvoir à M. André CHABERT),

Secrétaire de séance : Mme Christine NEMOZ.

I. URBANISME

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- ✚ Monsieur Antonio CRUJEIRA : construction d'une piscine et agrandissement, rue des fontainiers,
- ✚ Monsieur Eric MURE : construction d'une piscine, route de brailles,
- ✚ Monsieur Olivier RÉA : construction d'une piscine, route des lavoirs,
- ✚ Monsieur Jean-René PACCARD : division parcellaire.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✚ Monsieur Jérôme GUILLAUD : construction d'une maison, rue de la beauté,
- ✚ Domaine de lordan : constructions de trois logements et deux gites,
- ✚ Demeures d'autrefois : construction d'un bâtiment commercial, rue des vieux métiers,
- ✚ VALOR'IMMO : construction de quatre logements, chemin du poirier royal,
- ✚ Monsieur François MEYSSIN, Madame Huguette MOLLARD : construction d'une maison, route des Alpes.

II. RENTRÉE DES CLASSES

234 élèves dont 79 en maternelle.

L'élection du conseil municipal enfants devrait se faire avant les vacances de la Toussaint : voteront les CE2, CM1 et CM2.

Les inscriptions aux Nouvelles activités Périscolaires étaient prises en mairie jusqu'au 15 juillet 2015. 9 inscriptions ont été reçues hors délais. Le Conseil municipal, après débat, est amené à voter pour savoir s'il décide d'appliquer le règlement ou si ces 9 inscriptions sont prises en compte malgré la réception hors délais. Après plusieurs tours de scrutin, le Conseil municipal décide d'appliquer le règlement et refuse les inscriptions tardives.

III. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rénover la toiture de la salle RELAIS 171. Cette salle assez ancienne accueille des activités d'Associations sportives et culturelles. L'intérieur a été refait récemment, à présent d'importants travaux sur la toiture s'imposent. Après discussion, le Conseil municipal approuve le programme de travaux à réaliser et demande à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère dans le cadre des bâtiments non productifs de revenus. Les travaux seront exécutés au deuxième semestre 2016 et seront financés sur les fonds propres de la commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les locaux communaux doivent répondre aux normes d'accessibilité en vigueur (loi N°2005-102 du 11 février 2005). La Communauté de Communes du Pays des Couleurs, afin d'aider les communes dans leur démarche, subventionne les travaux nécessaires à cette mise aux normes. Après discussion, le Conseil municipal décide de programmer les travaux énumérés ci-dessous :

- ✚ mairie de Vezeronce : modification de la porte d'entrée et déplacement de la place parking handicapé.
- ✚ salle Diamantelle et école : pose de bandes podotactiles et aménagement des places de stationnement parking handicapé.
- ✚ église de Curtin : installation d'une rampe pour l'accès.
- ✚ salle Club Gaieté : installation d'une rampe pour l'accès.
- ✚ mairie de Curtin : installation d'une rampe pour l'accès.

Ces travaux seront effectués conjointement par les employés communaux et des entreprises au deuxième semestre 2016. Ils seront payés sur les fonds propres de la commune. Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs.

IV. CONTRAT DE TRAVAIL A DURÉE DETERMINÉE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis la rentrée scolaire 2014, la commune doit organiser les Temps d'Activités Périscolaires. Le nombre d'enfants inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016 est désormais connu et ne devrait pas subir de grosses variations, hormis les départs et arrivées d'enfants à l'école. Il est nécessaire de maintenir l'emploi occupé par Madame Yolande MARTIN à ces fins, tout au long de l'année scolaire. Après discussion, Madame Yolande MARTIN sera recrutée en contrat à durée déterminée du 01/11/2015 au 31/08/2016 à raison de trente-cinq heures par semaine. Elle recevra une rémunération égale à l'indice brut 340, Indice majoré 321, correspondant au premier échelon de l'échelle 3 de rémunération, grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, non titulaire à raison de 35 heures par semaine.

V. CONTRAT AUTOCONTROLES HYGIENE ALIMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune, afin d'être en règle avec la législation en vigueur, doit procéder à des autocontrôles en hygiène alimentaire pour la restauration scolaire.

Afin de réaliser cette mission, il est nécessaire de faire appel à un laboratoire d'analyses. Le Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Isère, 20 avenue Saint Roch à GRENOBLE peut assurer ces analyses. Le contrat de contrôle prendrait effet au 01/10/2015 pour se terminer au 31/12/2017. Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat relatif aux autocontrôles en hygiène alimentaire pour le restaurant scolaire.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Le lave vaisselle sera installé au Relais 171.

Courant octobre une réunion pour le PLU aura lieu, la réalisation du PADD sera abordée.

Une convention avec EDF devrait être signée pour permettre la réalisation de travaux dans le centre du village.